

**COMPTE-RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 Mars 2018**
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L’an deux mille dix-huit, le 27 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 Mars, s’est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire

Présents :

M. LAVILLE - Mme MANDON - Mme BALICHARD - M. FAGONT - Mme ALAPETITE - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON - Mme PIRONIN - Mme CHETTOUH - Mme COUTANSON - Mme MATHEY - M. PRADIER - Mme BEURIOT – Mme MAHAUT

Excusés ayant donné procuration :

Mme SOARES	à	Mme BEURIOT
M. THABEAU	à	M. PRADIER
M. ESPINASSE	à	M. MARTINEZ
M. BERNARD	à	M. LAVILLE

Excusée : Mme GUILLEMAT

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le :	20 Mars 2018
Affichée en Mairie le :	20 Mars 2018
Envoyée à la Presse le :	20 Mars 2018

Ouverture de la séance : 20h10

M. Le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 Mars 2018, qui est adopté à l’unanimité sans modification.

FINANCES

Vote du Compte Administratif 2017

Mme Siméon expose le Compte Administratif, présenté à la Commission des Finances du 20 mars 2017, qui constate :

- Que les écritures sont conformes au compte de gestion
- arrête les résultats définitifs tel que présentés :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
4 235 544,61	3 675 506,22	1 880 987,95	803 658,11
Résultat section de fonctionnement		Résultat section investissement	
560 038,39		1 077 329,84	

EXCEDENT 2016 524 796,55		DEFICIT 2016 -185 369,21
Résultat 2017 + Excédent 2016 1 084 834,94		Résultat 2017 + Déficit 2016 891 960,63
1 976 795,57		

Elle détaille la reprise des RAR et la détermination du résultat final

	RAR RECETTES	RAR DEPENSES
	740 250,00	2 174 873,77
	EXCEDENT	-1 434 623,77
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 1 084 834,94	DEFICIT INVESTISSEMENT -542 663,14	
RESULTAT FINAL DE FONCTIONNEMENT 542 171,80		

Vote : (Le Maire de ne prend pas part au vote) : Unanimité des votants

Vote du Compte de Gestion 2017

Mme Siméon poursuit en indiquant que le Compte de Gestion 2017 présenté par le Receveur est en tous points conforme avec le Compte Administratif 2017 voté par le Conseil Municipal. Il est donc proposé d'adopter le compte de gestion 2017

Vote : Unanimité

Choix niveau de vote

Mme Siméon explique qu'il est proposé de voter les crédits du budget communal principal pour 2018, **au niveau du chapitre**, ce qui permet une certaine souplesse dans l'exécution budgétaire. L'opération « Pôle Enfance » est identifiée en propre dans le budget.

Vote : Unanimité

Vote des Taux

Mme Siméon rappelle qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des ménages, de les maintenir comme suit pour 2018 :

- taxe habitation : 15.31%
- taxe sur le foncier bâti : 16.66%
- taxe sur le foncier non bâti : 96.86%

Elle précise des éléments maintenant connus de la réforme de la TH

Vote : Unanimité

Budget Prévisionnel 2018

Mme Siméon expose les grandes lignes du budget, qui a été travaillé en Commission des Finances du 16 Mars, et validé par le Bureau Municipal du 20 Mars 2018.

Elle détaille en particulier les inscriptions d'emprunts, avec l'identification de celui couvrant le coût prévisionnel du projet, les possibles sur-coûts et le besoin de financement du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Avant de procéder au vote, M. Le Maire souligne les efforts faits permettant maintenir des finances saines, et remercie le travail des Elus et des services pour la préparation de ce budget dans un contexte difficile.

Vote : Unanimité

Subventions aux associations

M. Fagont rappelle que la décision d'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération en propre.

Il indique que l'attribution se fait sur la base de critères précis.

M. Le Maire constate le dynamisme du tissu associatif, et souligne le soutien constant de la municipalité pour ce secteur essentiel à la vie de la commune.

Vote : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M ; Le Maire propose aux Conseillers, qui l'acceptent à l'unanimité, de traiter deux questions diverses

Modification des modalités de marché du Pôle Enfance

Mme Mandon rappelle que la délibération du Conseil Municipal du 30 Janvier 2018 définissait les modalités du marché de travaux pour le Pôle Enfance.

Suite au constat, lors de l'ouverture des plis, que les offres pour plusieurs lots ne correspondaient pas aux estimations, il est nécessaire de modifier la définition des lots et les dates de mises en ligne des dossiers de consultation

Le mode de marché reste identique (Mode de marché : il est conservé (MAPA, avec possibilité de négocier, même critères d'analyse des offres et même délai de consultation d'un mois pour les lots à relancer).

Vote : Unanimité

Actualisation des tarifs des Jardins municipaux

M. Pradier indique qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs des Jardins municipaux, avant leur remise en location.

Il est proposé un taux d'augmentation de 2%

Vote : Unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21h40